

ou de la population du Canada, cette confiance que nous devons avoir dans la personne de celui qui préside au Trésor fédéral.

Le ministre persiste à nier que c'ait été une mesure unilatérale. On nous donne certes une leçon d'argumentation à coup d'affirmations. Le ministre des Finances, l'honorable Donald M. Fleming, dit que ce n'est pas unilatéral. Voilà ce qui en est; nous n'avons qu'à nous incliner. C'est à prendre ou à laisser.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est le langage de George Orwell dans 1984

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Quand la conférence s'est tenue en novembre, le premier ministre a déclaré qu'on avait l'intention de se réunir bientôt et de ne rien y présenter, mais d'écouter les observations des premiers ministres, d'étudier la question à la lumière de ces observations, puis de la reconvoquer au début de la nouvelle année pour discuter des mesures à prendre. On est tombé d'accord sur un communiqué dont le ministre des Finances a souvent parlé; en particulier, il y a un paragraphe qu'il aime à citer. Mais voici la dernière phrase du communiqué en question:

On s'est entendu sur la tenue d'une autre réunion le plus tôt possible au cours de l'an prochain, d'accord avec la proposition formulée par le gouvernement fédéral lors de la convocation de la conférence.

On ne dit pas que la conférence ne sera pas convoquée si la session du parlement dure trop longtemps. Les dix premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada se sont clairement entendus pour dire que la conférence se réunirait encore au début de la nouvelle année. On dit encore dans le communiqué publié d'un commun accord, si je puis revenir à l'avant-dernier paragraphe:

On a discuté des changements possibles à la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, mais il a été entendu qu'aucune tentative ne serait faite en vue d'en venir à des conclusions à ce sujet avant que le gouvernement fédéral n'ait procédé à une étude plus sérieuse de la question à la lumière des déclarations officielles prononcées par les représentants provinciaux lors des séances publiques, et en regard de la discussion en comité.

Le ministre des Finances sait que peu après la conférence, M. Campbell, premier ministre du Manitoba, a écrit au premier ministre du Canada pour lui dire que son gouvernement n'était pas satisfait de l'insistance mise par le premier ministre qui obligeait plus ou moins les premiers ministres des provinces à accepter l'accord et qu'à son avis, le gouvernement devrait réfléchir à certains changements avant de prendre une décision en fonction des subventions aux provinces de

l'Atlantique et de tout autre modification de la loi sur les arrangements relatifs au partage d'impôts. Il ressort très nettement de toute cette correspondance qu'il devrait y avoir une autre réunion de la conférence fédérale-provinciale en janvier. Quand le premier ministre est arrivé à la Chambre le jour après la clôture de la conférence, il a mentionné le communiqué sur lequel on était tombé d'accord, il l'a déposé sur le bureau de la Chambre, et il nous a fait rapport de la conférence en terminant par ces mots, qu'on trouvera à la page 1636 du hansard du 27 novembre 1957:

Une nouvelle réunion aura lieu le plus tôt possible au début de l'an prochain, conformément aux propositions faites par ce gouvernement lorsqu'il a convoqué la conférence.

Le premier ministre a prononcé ces paroles à la Chambre des communes. Il n'a pas dit qu'il y aurait un changement si la session du Parlement ne se terminait pas à une date satisfaisante pour le gouvernement. J'ai déjà parlé,—d'autres députés également l'ont fait,—de la correspondance échangée entre le premier ministre Campbell et le premier ministre du Canada. Il s'agit vraiment d'une correspondance unilatérale, puisque la seule lettre un peu longue est celle du premier ministre Campbell en date du 18 décembre. Après avoir très bien exposé tous les aspects de la question, voici ce que dit le premier ministre Campbell:

Si nous connaissions ce renseignement d'avance, la province du Manitoba serait mieux en mesure de discuter les dispositions définitives prises spécialement pour la région de l'Atlantique que vous vous proposez, semble-t-il, de présenter pour examen général et acceptation à la prochaine réunion de la conférence fédérale-provinciale qui aura lieu en janvier 1958.

M. Campbell semblait bien convaincu qu'il y aurait une conférence en janvier 1958 et il demande qu'on tienne compte de sa lettre, afin qu'on soit en mesure d'en parler lorsque les premiers ministres se réuniront en janvier. Voici ce que je lis ensuite:

Toutes les provinces fussent-elles renseignées de la même manière sur la formule de rectification envisagée pour les provinces atlantiques,...

Tous ceux qui ont reçu les télégrammes samedi dernier ont évidemment eu l'impression que l'affaire était réglée.

...notre réunion de janvier pourrait certes disposer d'une façon plus rapide de cette question qui revêt actuellement une grande importance pour nos amis des provinces de l'Atlantique et qui pourrait bien en revêtir davantage plus tard pour les autres parties du Canada.

Votre bien dévoué,  
Douglas Campbell.

Il s'agit ici de la lettre écrite par le premier ministre Campbell au premier ministre du Canada le 18 décembre, dans laquelle il